

Une certaine stabilisation est possible. Nous avons fait reprendre beaucoup de terrain à l'économie. Nous avons trouvé du travail à une foule de chômeurs et remis à l'œuvre de nombreuses fabriques inactives, de sorte qu'il s'ensuit un certain ralentissement alors que l'économie, hier à bout de souffle, retrouve une cadence qui se maintiendra, j'espère, durant bien des années.

Il y a beaucoup d'autres chiffres sur lesquels je voudrais attirer l'attention de la Chambre. D'abord, celui des transferts aux provinces. J'ai signalé que nos comptes nationaux accusaient un déficit de 2 p. 100. Notre budget global à ce titre est de l'ordre de 11 milliards. Sur ce montant, 2 milliards sont versés aux provinces en guise de transfert direct aux trésoreries provinciales. Ainsi, si les députés veulent obtenir un aperçu exact des dépenses du gouvernement fédéral à des fins fédérales conformément à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, on pourrait prétendre que nous accusons un surplus qui s'élève à environ 20 p. 100. Le gouvernement fédéral a certes équilibré son budget. Il remet aux provinces pas moins de 2 milliards de dollars que celles-ci affectent à divers domaines rattachés à leur économie ou à celle de diverses régions. Ce n'est pas facile de fournir des chiffres indiquant l'ampleur de l'aide fédérale par province, mais on peut en avoir une idée en consultant les rapports du Conseil économique du Canada. En lisant le deuxième rapport du Conseil, j'ai constaté qu'au moins la moitié des recettes de Terre-Neuve et de l'Île du Prince-Édouard provient d'Ottawa sous une forme ou une autre, versements de péréquation, paiements relatifs aux programmes à frais partagés, etc. En Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick, l'aide fédérale semble s'établir entre 30 et 40 p. 100. Au Québec, au Manitoba et en Saskatchewan, elle atteint environ 20 p. 100 et même dans les provinces dites prospères, l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique, l'aide fédérale à toutes fins provinciales, y compris municipales, s'élève à environ 15 p. 100.

Ainsi, le budget fédéral représente plus que les comptes nationaux des recettes et des dépenses à des fins exclusivement nationales; il s'agit, en outre, d'excédents réalisés à l'intention des provinces, non seulement de celles dont le revenu moyen est bas et où le chômage est élevé, mais de toutes.

Nous avons certainement entrepris divers programmes importants et coûteux dans le domaine de la sécurité sociale. Toutefois, j'aimerais signaler que la plupart ne sont pas essentiellement inflationnistes. Nous avons entrepris des dépenses et dans certains cas nous avons obligé les provinces à faire de nouvelles dépenses. Mais nous avons toujours pris soin d'obtenir les revenus nécessaires

pour effectuer ces paiements. C'est ainsi qu'on a mis sur pied les programmes en cause.

Prenons par exemple le cas des mesures législatives visant l'assistance-vieillesse. Je me rappelle comment l'opposition officielle et le Nouveau parti démocratique ont critiqué les impôts plus élevés imposés par le ministre des Finances pour payer les frais de la hausse de ces pensions. Mais, grâce à cette mesure, le compte des pensions de la vieillesse n'accuse maintenant aucun déficit; on retire de l'économie tout juste la somme nécessaire pour accorder ces prestations à nos citoyens âgés. Le programme, tel que l'applique le ministre, n'est nullement inflationniste.

Le Régime de pensions du Canada n'est pas inflationniste. Nombreux sont ceux qui disaient que le montant des cotisations versées par les Canadiens dépasserait toujours la somme qui retournerait dans l'économie grâce aux placements des gouvernements provinciaux. Ottawa a été le teneur des comptes; il a perçu les fonds et les a redistribués ensuite aux gouvernements provinciaux. Le régime n'a pas été inflationniste et les fonds décaissés n'ont pas dépassé les revenus. Contrairement aux tristes prévisions des pessimistes d'en face, il n'a pas eu de grave effet de récession sur notre économie; il n'a pas été, en soi, inflationniste.

La caisse d'assurance-chômage accuse un profit. Elle était déficitaire en 1961 et 1962, mais aujourd'hui, elle est, elle aussi, administrée de façon à être assez bien équilibrée. Même la loi relative à l'assurance frais médicaux referme des dispositions pour assurer l'équilibre des recettes et des dépenses. Si l'on considère avec largeur d'esprit le régime d'assurance frais médicaux, on se rend compte qu'il n'y aura pas beaucoup plus de praticiens l'année qui suivra la mise en œuvre du régime qu'à l'heure actuelle. Les médecins ne commenceront pas tout à coup à présenter des comptes plus élevés à leurs clients et à exiger des honoraires majorés. Autrement dit, une comptabilité différente sera en vigueur. Le système de perception et de remboursement aura changé mais la transition se fera presque sans heurt. En fait, j'ai suffisamment confiance dans la profession médicale pour penser que l'assurance frais médicaux n'aura aucun effet inflationniste et que nous en aurons vraiment pour notre argent grâce à des dispositions financières prévoyant le fonctionnement d'un ensemble de programmes publics et privés dans tout le pays. En elles-mêmes ces dispositions ne sont pas cause d'inflation.

• (4.00 p.m.)

Par les mesures qu'il prendra le gouvernement pourra certainement contrôler et influen-